



Le 6 octobre 2020

**Objet : Mesures additionnelles pour la période du 8 au 28 octobre 2020  
pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire**

Bonjour,

À la suite de l'annonce de Monsieur Roberge, ministre de l'Éducation concernant les nouvelles mesures restrictives pour le milieu de l'éducation en zone rouge, voici les mesures additionnelles mises en place pour notre milieu pour la période du 8 au 28 octobre, et ce, pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire.

- Les élèves du secondaire devront porter un couvre-visage dès qu'ils arrivent sur le terrain de l'école.
- Le port du couvre-visage est désormais obligatoire lorsque les élèves sont dans leur classe et ils devront continuer de porter le couvre-visage dans les aires communes.

Toutefois, le couvre-visage peut être retiré lors des situations suivantes :

- Lorsque l'élève est assis et qu'il consomme de la nourriture ou une boisson.
- Lorsque l'élève assiste à son cours d'éducation physique et qu'il respecte une distance de deux mètres avec les autres.

Toujours pour respecter les nouvelles directives de la Santé publique, d'autres mesures seront également mises en place :

- Les activités parascolaires, interscolaires et les sorties scolaires sont suspendues à partir du 8 octobre.
- Les élèves devront éviter les rassemblements avant le début des classes, pendant la période de dîner et après l'école.

En ce sens, nous demandons votre collaboration pour que nos élèves marcheurs arrivent à l'école à partir de 9h00 seulement et qu'ils quittent aussitôt que les classes terminent.

## Organisation scolaire de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> secondaire.

Toujours en lien avec les annonces de Monsieur Roberge, les élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire devront être présents à l'école une journée sur deux. Afin de respecter cette demande, nous avons choisi que les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire soient présents à l'école pendant que les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire seront en enseignement virtuel à la maison et inversement. **Vous devez lire attentivement toutes les informations ci-dessous.**

### Détails quant à l'horaire des élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire

- Afin de terminer le cycle, le jeudi 8 octobre, les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire seront présents à l'école et suivront l'horaire habituel tandis que les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire seront à la maison pour suivre, eux-aussi, l'horaire habituel, mais avec des cours virtuels.
- Le vendredi 9 octobre, les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire seront à la maison et suivront l'horaire habituel en virtuel tandis que les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire seront à l'école, en respectant l'horaire.
- À partir du 13 octobre, nous amorçons un nouveau cycle. Voici donc le fonctionnement pour la période du 13 au 26 octobre inclusivement. Les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire seront présents à l'école les jours 1, 3, 5, 7 et 9 (jours impairs) tandis que les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire seront présents à l'école les jours 2, 4, 6 et 8 (jours pairs). Lorsque les élèves ne sont pas physiquement à l'école, ils doivent suivre des cours virtuels. Les détails à ce sujet se retrouvent un peu plus bas.
- Le 27 octobre, nous amorçons un nouveau cycle, alors la présence des élèves sera modifiée. Ainsi, les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire seront à l'école les jours pairs tandis que les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire seront présents à l'école les jours impairs. En créant cette alternance, nous nous assurons que tous les élèves auront des cours en présentiel dans toutes les matières, à chaque 2 cycles.
- En résumé, les dates où les **élèves doivent être présents à l'école** :
  - En 4<sup>e</sup> secondaire : Les 8, 13, 15, 19, 21 et 26 octobre
  - En 5<sup>e</sup> secondaire : Les 9, 14, 16, 20, 22 et 27 octobre

### Détails quant aux présences des élèves aux cours virtuels.

Nous sommes conscients des changements importants dans cette façon de faire et c'est pourquoi nous tentons d'éclaircir le fonctionnement au maximum. Il est primordial de comprendre que **les jours à la maison ne sont pas des jours de congés** où vos enfants peuvent faire ce qu'ils veulent. La **fréquentation scolaire demeure obligatoire**, même en temps de pandémie.

- À chaque début de cours, l'élève devra se connecter sur *Classroom* et cliquer sur le lien *Google Meet*. C'est par cette plateforme que le cours virtuel aura lieu.

**Les enseignants prendront les présences des élèves et indiqueront dans le système les absences de ces derniers.** Vous êtes donc responsables de justifier les absences de votre enfant, comme à l'habitude, en respectant la procédure habituelle. Si l'absence est justifiée par vous, aucune conséquence ne sera appliquée, mais si l'absence n'est pas motivée, vous recevrez un message automatisé indiquant l'absence de votre enfant. Dans ce cas, vous devrez appeler dans la boîte vocale des absences afin de justifier ou non l'absence de votre enfant. Des suivis seront faits par les TES.

- L'enseignant responsable du cours indiquera le travail à faire par votre enfant, répondra aux questions des élèves, donnera un cours magistral, etc. La pédagogie revient à chaque enseignant, sous certaines balises évidemment.

Dans cet envoi, vous trouverez également les documents que nous avons reçus de la part du MEES concernant les mesures additionnelles que nous devons mettre en place dès jeudi le 8 octobre.

En terminant, je tiens à préciser que l'équipe-école réalise les nombreux changements que vos enfants vivent actuellement et qu'ils vivront dans les prochains jours. **Notre but**, malgré ces différentes adaptations, demeure le même, **leur réussite**.

En espérant que notre région change de couleur à la fin octobre. Sur ce, je vous souhaite une belle journée.



Pour l'équipe de direction de la PAL

Centre  
de services scolaire  
des Découvreurs

Québec 

ÉCOLE SECONDAIRE POLYVALENTE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1801, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3C6  
T 418 872-9836 F 418-872-8142  
[csdecou.qc.ca/pal/](http://csdecou.qc.ca/pal/)